

N°01-2017

Séance du mardi 28 février 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	33	35
Date de la convocation		
14 février 2017		

L'an deux mille dix sept et le mardi vingt huit février, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, LE HOUGA : FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : DESJARDINS Pierre (suppléant de TARTAS Régis), NOGARO : PEYRET Christian, LARRIEU Edith, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : CAPDEVIELLE Patricia (suppléante de SAINT-PE Anne-Marie), SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MORMES : TARTAS Régis (remplacé par DESJARDINS Pierre), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie (remplacée par CAPDEVIELLE Patricia), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

**Absents :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, MANCIET : MUNOZ Sophie, SOULES Philippe et CENENT Frédéric.

Acte rendu exécutoire  
 Après télétransmission

et publication

1<sup>er</sup> mars 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Approbation du compte de gestion 2016 dressé par Monsieur GNECCHI Thierry, Percepteur de Nogaro : Budget Principal

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,  
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
 La Présidente,



*Elisabeth Dupuy-Miterrand*  
 Elisabeth DUPUY-MITERRAND.